



Compte rendu de la réunion de travail du 14 octobre 2013:

Ordre du jour : Affectation des PES, point sur les AEP, point sur les contrats aidés, rythmes scolaires, remplacement et animations pédagogiques.

Etaient présents : M. Picoche (DASEN), Mme Dodane (Dasen adjointe), M. Comte (Secrétaire Général), Mme Thouron, Mme Maguin, deux représentants du Snuipp, **Anne Claire Monal et Magali Leclaire pour le SE-UNSA.**

Madame Dodane nous annonce son départ pour l'Ardèche. Nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle affectation où elle exercera les fonctions de Dasen.

Affectations des PES (Professeurs stagiaires) :

Critères retenus par l'administration pour les affecter :

- Situation familiale
- Place au concours.

Les collègues ont été affectés en fonction de leur vœux en respectant ces critères ainsi que la continuité pédagogique si possible (s'ils étaient en stages en élémentaire, ont été plutôt affectés en élémentaire).

Les affectations se feront à partir du 18 novembre.

Les PES iront visiter de leur nouvelle école et feront le « tuilage » avec leurs collègues, le vendredi 18 octobre ou le vendredi 15 novembre.

Si les postes sont libres, les collègues seront en charge de classe dès le début.

Pour les autres, ils seront à disposition de l'IEN de la circonscription en attendant le début du congé. Quand ils ne seront pas dans leur école de rattachement (celle où le congé aura lieu), ils toucheront des frais de déplacement.

Pour certains le congé ne durera pas toute l'année scolaire, alors les collègues feront des remplacements dans la circonscription.

Les postes obtenus se répartissent dans tout le département et sont non fractionnés.

Les PES seront suivis par leur EMF (Maitre Formateur) tuteur et les CPC (Conseillers Pédagogiques).

A ce jour, il reste 28 surnombres (avec les PES inclus), très vite, nous ne serons plus qu'à 15 surnombres.

Emplois avenir professeur (EAP):

32 EAP de l'an passé ont été **renouvelés**, **62 nouveaux** ont été recrutés.

Ils sont concentrés sur les écoles de Nancy car leur priorité est la poursuite de leurs études.

Ils ont 12h à faire dans les écoles (dont 3h de préparation). Ils ne doivent pas seulement observer mais aussi aider les équipes.

Il y aura encore de nouvelles embauches l'an prochain.

Les Contrats aidés :

Ils sont **980** à ce jour dans le 54.

Répartis environ de la façon suivante : **1/3 ASH, 1/3 aide à la direction et 1/3 aide au second degré.**

Le DASEN veut favoriser au maximum l'aide au directeur. Toutes les écoles du département (657) devraient être dotées sauf les écoles à 1 ou 2 classes (160 environ).

Il apprécie que ces contrats soient mixtes : ASH et aide au directeur, il les positionne dans les écoles en attendant les notifications MDPH. (200 EVS dans ce cas.)

Il dit vouloir donner une aide au directeur et selon lui, ce n'est pas du luxe.

Au Se-Unsa nous nous félicitons de ces avancées liées à l'alerte sociale que le Se UNSA a déposé pour la direction en juin dernier (rappel ici : **Direction d'école : premiers actes et perspectives, enfin !**)



Rythmes scolaires:

Le dasen reprend l'annonce du premier ministre et dit que le **fond d'amorçage est reconduit pour 2014** : 50 euros par élèves et 40 euros supplémentaires pour les communes DSU ou DSR cibles.

Il est attentif aux écoles engagées dès 2013/2014.

Il reconnaît les difficultés qui ont été soulevées en maternelle en particulier.

Pour les communes entrant dans le dispositif en 2014 :

- il dit qu'il faut dès le prochain conseil d'école réfléchir aux horaires.
- il redit que le dialogue est important avec la municipalité,
- s'il y a blocage, il rencontrera les maires.



Calendrier : le Dasen demande de fixer les horaires au plus vite, **en décembre les horaires devraient être pressentis.**

Il dit que la réforme permet de poser l'intérêt des RPI concentrés et de travailler dans l'intercommunalité. Il faudra que l'intercommunalité prenne la compétence scolaire à plus ou moins long terme.

Les représentants du personnel demandent au Dasen que le groupe « école maternelle » départemental se penche sur la question de la sieste en maternelle. Le Dasen va réfléchir à cette proposition.

Le DASEN propose de profiter de cette réunion pour évoquer les questions de la demande d'audience intersyndicale. (A noter que le Sgen absent au cours de cette réunion était co-émetteur des deux questions intersyndicales ci dessous).

Animations pédagogiques :

Le Dasen entend la remarque de l'intersyndicale sur le manque de choix dans les animations pédagogiques, il note notre demande de bloquer à 15h circonscript car 3h seront consacrées à la consultation sur les programmes à la fin de l'année. Il n'apporte pas de réponse très claire.

Les problèmes de remplacement :

Pour les problèmes de remplacements, il ne mettra pas en place de GT pour réfléchir à ces problèmes mais nous fait à nouveau part de sa volonté **de réflexion sur une organisation académique horizontale de brigades de remplacement dans le nord du département. (54/55/57)**

Le SE-UNSA lui rappelle la contrainte du statut et que les PE sont affectés dans un département. Il dit ne pas oublier cette contrainte.

Cette question sera à nouveau évoquée, au prochain Conseil Technique Académique ?

Les analyses des membres de l'intersyndicale divergeant aux sujets des rythmes scolaires, le SE UNSA n'a pas souhaité prendre part aux discussions à ce sujet au cours de cette rencontre. Le SE-UNSA avait adressé un courrier au Dasen , à lire ici : [Rythmes : le Se-UNSA demande au Dasen un allègement du temps de service .](#)

Fin des travaux à 19h30.

**Prenons le
POUVOIR
sur
notre MÉTIER**



